

Albi, le 21 novembre 2011



SNUipp-FSU 81
201 rue de Jarlard
81000 ALBI

05 63 38 44 34

Objet : recrutement de personnels pour l'aide administrative aux écoles.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie du Tarn,

Dans le cadre d'un recrutement de personnels pour l'aide administrative aux écoles, des IEN demandent aux collègues chargés de direction de participer aux entretiens d'embauche.

Or cette mission de recrutement n'entre pas dans les fonctions du directeur d'école telles qu'elles sont définies dans le Décret N° 2002-1164 du 13 septembre 2002 modifiant le décret n° 89-122 du 24 février 1989 relatif aux directeurs d'école.

Le SNUipp-FSU, s'est toujours prononcé favorablement pour le recrutement de personnel supplémentaire pour l'aide à la direction, nous en rappelons les conditions :

- que les personnels soient formés,
- sur des poste pérennes,
- dans le cadre des statuts de la fonction publique,
- pour toutes les écoles.

En conséquence, le SNUipp-FSU vous demande de faire savoir aux enseignants et enseignantes chargés de direction d'école qu'ils n'ont pas à participer aux entretiens d'embauche de ces personnels précaires.

Nous demanderons aux collègues chargés de direction de refuser de participer à ces entretiens.

Veillez agréer Monsieur l'Inspecteur d'Académie du Tarn, l'expression de nos salutations respectueuses

Pour le SNUipp-FSU du Tarn,
le co-secrétaire Jean-François Gay